



1 - Vallée de la Sarthe. Four à pain adossé au pignon de l'habitation. Lucarne à bâtière. Joints en planches obliques.

(Dessin CAUE de la Sarthe)

Adhésion et espace adhérents

<https://adhesion.maisons-paysannes.org>

Site national

<https://maisons-paysannes.org>

Site départemental

<https://wiki.maisons-paysannes.org/wiki/Catégorie:Sarthe>

<https://www.facebook.com/Maisons-paysannes-de-la-Sarthe-166679373921370/>

**Notez bien** dans vos agendas

**Dimanche 12 mars 2023**

**Assemblée Générale des adhérents de la Sarthe**

**À Mézières-sous-Lavardin (72240)**

Salle des fêtes, 5 place de la Liberté

(La place de la liberté est à côté de l'église.

La salle des fêtes est en retrait, à environ 150 m de l'église.

Pour voir un plan, cliquer [ici](#)).

**9 h 15** : Accueil

**10 h** : Assemblée Générale

- Vidéo sur l'atelier « Peintures et badigeons » par Gérard GASNIER et Anne-Marie GUITTON
- Retour sur l'année 2022,
- Rapport moral,
- Rapport financier,

**12 h 30** : Pique-nique

**14 h** : Petite déambulation dans le village

**15 h 30** : La Corbinière

**17 h** : Pot de l'amitié

**Samedi 1<sup>er</sup> avril**

## **Atelier « Les bétons de chanvre et chaux »**

**Différents mélanges, leurs destinations, leurs mises en oeuvre**

**Horaires :** de 8 h 45 à 17 h 30.

**Lieu :** La Boutinerie, Le Gué de Mézières, 72500 Nogent-sur-Loir.

**Organisateur :** Jean-Luc HUGER, mail : [sarlhuger@gmail.com](mailto:sarlhuger@gmail.com), téléphone : 06 09 32 26 62.

**Matériel à prévoir :** vêtements de travail, gants imperméables, lunettes de protection, truelle, taloche.

**Apporter :** le pique-nique.

**Participation financière :**

- tarif normal : adhérent 30 €, non adhérent 45 €,
- tarif réduit 20 € pour chacun des membres d'une adhésion couple.

**Inscription :** obligatoire,

- par courrier papier avec un chèque (à l'ordre de « Maisons paysannes de la Sarthe »),  
expédié à : Jean-Luc HUGER, La Boutinerie, Le Gué de Mézières, 72500 Nogent-sur-Loir.

*(Veuillez indiquer votre adresse mail afin de recevoir les informations d'organisation.)*

## Calendrier des principales activités à venir en 2023

| JOURNÉES DÉCOUVERTE  | ATELIERS D'INITIATION  | Tarif<br>Contact             |
|--|--|------------------------------|
| Dimanche 12 mars<br><i>Assemblée Générale MPS, Mézières-sous-Lavardin</i>                    |  | P. DEJUST                    |
|  | Samedi 1 <sup>er</sup> avril<br><i>Les bétons de chanvre et chaux</i><br>Le Gué de Mézières, 72500 Nogent-sur-Loir | 30 € (2)<br>J.-L. HUGER      |
|  | Samedi 22 avril<br><i>Sensibilisation à la restauration</i>  | Gratuit (1)<br>F. PASQUIER   |
| Avril mai?<br><i>Visites de Mayet</i>  |  | ?<br>X.?                     |
| Dimanche 28 mai<br><i>Visites de manoirs :<br/>« Autour de Villeneuve-en-Perseigne »</i>     |  | 10 €<br>A. et M. LABBÉ       |
|  | Samedi 3 juin<br><i>Enduits à la chaux naturelle</i>   | 30 € (2)<br>J.-C. PELLEMOINE |
| Vendredi-dimanche 23-25 juin<br><i>Journée du patrimoine de pays et des moulins</i>          |  |                              |
|  | Samedi 8 juillet<br><i>Peintures naturelles à l'huile<br/>et badigeons à la chaux</i><br>La Flèche                 | 30 € (2)<br>B. GRASSET       |
|  | Samedi 22 juillet<br><i>Limousinerie</i><br>Mézières-sous-Lavardin   | 30 € (2)<br>J.-L. HUGER      |
| Samedi-dimanche 26-27 août<br><i>Comice agricole de Saint-Georges-de-la-Couée</i>            |  | F. PASQUIER                  |
| Dimanche 24 septembre<br><i>Visite d'un petit coin de la Sarthe : Saint-Michel ou Nogent</i> |  | 5 € (3)<br>?                 |
|  | Samedi 14 octobre<br><i>Mobilier</i><br>Trangé   | 30 € (2)<br>D. LE GRELLE     |
| Vendredi 24 novembre<br><i>Conférence</i>  |  | F. PASQUIER                  |

### Notes :

- (1) Cet atelier (commun avec MPF41) est **gratuit** pour les **nouveaux** adhérents, Tarif (2) pour les autres.
- (2) 30 € pour un adhérent, 40 € pour un couple d'adhérents.  
Pour les non-adhérents : 45 € chacun.
- (3) Pour les non-adhérents : 10 €.

## Informations diverses

### Projet de démolition d'une maison ancienne au Lude

On apprend par le journal « Ouest-France » que la municipalité du Lude souhaite acquérir un immeuble, au 11 rue de l'Image, avec pour projet de le démolir pour agrandir un virage (voir article ci-dessous).

Comment est-il possible qu'une commune qui se veut « Petite cité de caractère » envisage une telle démolition? Cette maison fait partie d'un ensemble qui fait justement le « caractère » de la commune.

Les arguments justifiant la démolition de maisons anciennes sont toujours les mêmes : vétusté, circulation, stationnement, visibilité. La sécurité à le dos large... Lorsque l'on veut tuer son chien, on dit qu'il a le rage!

### Isopaille placée en redressement judiciaire

L'entreprise Isopaille est placée en redressement judiciaire à Cherré-Au (voir article ci-après). Dommage! Espérons qu'il y aura un repreneur.

Nous restons persuadés que ce type d'entreprise a de l'avenir.

### Étude visant à valoriser le patrimoine sur le secteur Conlie-Sillé

Une étude visant à valoriser le patrimoine est lancée sur le secteur Conlie-Sillé (voir article ci-après). Espérons qu'elle aboutira à des choses concrètes, comme par exemple la restauration de l'intérieur de la chapelle de Verniette, qui en aurait bien besoin.

4-5 février 2023

## Un droit de préemption dans le centre-ville souhaité

**Le Lude** — Lors du conseil municipal, lundi, la municipalité a évoqué son souhait d'avoir un droit de regard sur le changement des commerces en habitations.

Lors du conseil municipal, lundi, Béatrice Latouche, la maire, a évoqué le souhait de mettre en place un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial. Cela permettrait d'avoir un regard sur la transformation de commerces en habitations et ainsi de maintenir la diversité commerciale.

L'édile a rappelé également que d'après le diagnostic de l'étude de revitalisation, certaines rues sont à conforter en termes d'attractivité commerciale : place du Champ-de-Foire, place Neuve, rue de la Boule-d'Or, place de l'Hôtel-de-Ville. D'autres appellent des réflexions plus larges et des actions plus lourdes : boulevard Fisson, place du Mail, rue d'Orée, rue Basse, rue de l'Image.

Une autre étude mentionne que le centre-bourg compte 34 locaux vides, dont 33 sont dans un état médiocre. Béatrice Latouche souhaite repenser les déplacements et parcours commerciaux dans le centre historique.

**Achat d'une habitation**  
Il a aussi été question de l'achat par la municipalité du bien situé au 11, rue de l'Image, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup>, au prix de 16 000 €. « Cette maison est en très mauvais état, a souligné la maire. Nous réfléchissons à sa destination, mais je pense qu'elle pourrait être démolie pour agrandir le virage. »

**École**  
En réponse aux questions posées par les élus de la minorité, la maire a dit avoir eu un rendez-vous avec l'inspection académique. « L'école élémentaire ne subira pas de fermeture de classe comme nous l'avons craint. »

**Colis de Noël**  
Une interrogation a été émise concernant le coût des colis de Noël et celui des repas proposés aux personnes de plus de 70 ans. « Les repas de Noël étaient un essai, a souligné Béatrice Latouche. Ils étaient à 16,50 € et les colis à 12 €. Étant donné le succès des repas, je pense qu'à Noël prochain, nous aurons moins de colis à distribuer. »

**En bref**  
Les travaux du bâtiment 1, rue du Croissant viennent de s'achever. Les locaux, qui recevront des professionnels de santé, ont été divisés en quatre lots, allant de 30,36 m<sup>2</sup> à 34,04 m<sup>2</sup>. Le tarif de location a été fixé à 7 € HT le mètre carré.

Pour l'année 2023-2024, le tarif des séances scolaires de cinéma est de 2,50 €. L'abonnement individuel à la ludothèque est de 6,50 €. Les élus ont également voté une subvention de 41 010 € pour l'Ogec de l'école Sainte-Anne, qui compte 51 élèves.



La démolition du 11, rue de l'Image, permettrait d'agrandir le virage et d'accroître la sécurité.

PHOTO : OUEST-FRANCE

OF  
17 février 2023

## Isopaille placée en liquidation judiciaire à Cherré-Au

Installée à Cherré-Au depuis 2011, l'entreprise Isopaille, spécialisée dans la construction bois et paille, a été placée en liquidation judiciaire en décembre. Les seize salariés ont été licenciés.

« Il y a encore deux ans, tout allait bien. Nos résultats étaient bons, on avait trouvé notre rythme de croisière. Mais on s'est fait surprendre par la post-crise Covid... » Le 13 décembre 2022, l'entreprise Isopaille, installée à Cherré-Au, dans le nord Sarthe, a été placée en liquidation judiciaire, comme l'ont repéré nos confrères du *Maine Libre*. Coup dur pour son dirigeant, Damien de Villèle et pour les seize salariés désormais licenciés de la société spécialisée dans la construction bois-paille, créée en 2008.

Début 2021, tous les indicateurs semblent effectivement au beau fixe pour Isopaille, avec un chiffre d'affaires d'un peu plus d'un million d'euros attendu. « Les chantiers tournaient bien, notre carnet de commandes courrait sur neuf mois... », retrace le patron. Mais la flambée des coûts des matériaux de construction, quelques mois plus tard, vient tout chambouler.

### Des chantiers devenus trop coûteux

« Le prix du bois, par exemple, avait doublé. Pour d'autres matériaux, c'était parfois + 150 % d'augmentation », se souvient Damien de Villèle. L'entreprise se retrouve dans l'obligation d'honorer les engagements pris avant cette crise, sans pour autant

pouvoir toujours réviser les devis déjà signés. « On a pu établir quelques avenants, à la marge, mais c'était très dur à faire passer auprès des clients. »

Il faut, dès lors, trouver des solutions : « On a essayé assez tôt de mettre en place des contre-mesures. Pris rendez-vous avec la BPI (Banque publique d'investissement), rencontré de possibles partenaires... » Mais l'augmentation de capital espérée à la fin du mois de novembre ne se fait pas. « On était coincé, à la limite de la cessation de paiements. On a d'abord dû gérer les problèmes du quotidien, au lieu de se focaliser pour restructurer l'entreprise. » À demi-mot, sans rentrer dans les détails, Damien de Villèle évoque également quelques difficultés de gestion en interne. « J'aurais peut-être dû mettre certaines choses en pause et m'en occuper... », analyse-t-il.

### Une reprise par des investisseurs toujours possible

Quel avenir, désormais, pour Isopaille ? À ce jour, la procédure est toujours en cours et la liquidation n'est pas soldée. « Si des investisseurs sont intéressés pour reprendre l'activité, c'est encore possible. La demande sur le secteur de la cons-



L'entreprise Isopaille, à Cherré-Au, a été placée en liquidation judiciaire le 13 décembre 2022. Les seize salariés sont licenciés. PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

truction passive (un bâtiment qui nécessite peu d'énergie pour être chauffé, NDLR) est toujours aussi croissante », analyse le chef d'entreprise. Qui reste convaincu de l'importance et du rôle à jouer du secteur de

la construction dans la transition énergétique. « Je suis prêt à collaborer à une reprise d'activité, mais je n'en serai pas dirigeant. »

Antonin LE BRIS.

## Conlie et ses alentours

Les Alpes Mancelles

17 février 2023

p. 12



## TERRITOIRE DE LA 4CPS. Une étude et plan d'action lancés pour en valoriser les atouts

Une étude pour la valorisation touristique du patrimoine bâti sur le territoire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du pays de Sillé est lancée.

Au cours de la phase d'élaboration du projet de territoire, un diagnostic et des ateliers ont été organisés avec les élus communautaires. Lors de ces temps de travail, des axes stratégiques ont été identifiés sur la valorisation touristique. Les élus ont pu constater qu'il fallait rendre visible par, peut-être aussi, une labellisation, le patrimoine bâti sur le territoire, créer des sentiers de randonnée valorisant le patrimoine bâti, développer un sentiment d'appartenance et renforcer les atouts touristiques.

### Une étude pour un diagnostic de valorisation

À travers cette étude les élus communautaires poursuivent les objectifs suivants: avoir une connaissance la plus exhaustive possible des éléments du patrimoine, mettre en évidence

et prioriser les éléments du patrimoine qui pourraient être mis en valeur. Elle permettrait également de disposer d'une classification de son patrimoine afin de le valoriser via des circuits touristiques thématiques.

Cet inventaire devrait permettre de renforcer la connaissance de ce patrimoine, favoriser l'attractivité touristique, mettre en valeur la diversité des richesses patrimoniales et créer des partenariats entre les acteurs des différents secteurs concernés. La durée de cette mission d'étude est estimée à 6 mois et devrait se poursuivre jusqu'en juillet 2023.

### Un plan d'action sur le site de Sillé-plage

Les élus ont identifié le tourisme comme un axe important de développement dans le projet de territoire. Le site de Sillé-plage est l'objet d'une fréquentation touristique principalement de passage et locale concentré sur la période estivale.

Jusqu'à présent aucune stra-



Une étude pour valoriser le territoire est lancée. Ici le vieux château de Tennis.

tégie de développement du site n'a été déployée. Pour les élus, il ne s'agit pas de changer complètement l'orientation mais de s'appuyer sur des bases solides existantes: forêt domaniale, plage, circuits de randonnée en prenant en compte les contraintes règlementaires et contractuelles. Il n'est pas souhaité non plus d'augmenter la fréquentation globale mais plutôt d'inviter à consommer autrement.

Dans un premier temps, il s'agira d'élaborer une stratégie de marketing territorial pour, dans un deuxième temps, définir les plans d'actions comprenant des simulations budgétaires et financières en fonction de la stratégie arrêtée. Une mission qui fera partie des objectifs de Clémence Bertin et Richard Lelong, les deux techniciens, nouvellement arrivés à l'Office de tourisme et qui devrait durer entre 8 et 9 mois.